



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

1504

10/24

FIR KLOR M

DÉTERGENT DÉSINFECTANT ALCALIN CHLORÉ

Moussant

Produit conforme au mode transformation biologique



AVANTAGES

- Désinfection **Bactéricide**, **Levuricide**, **Fongicide**, **Sporicide** et **Virucide**.
- Détergence renforcée grâce à sa teneur en soude.
- Fort pouvoir oxydant et blanchissant.
- Facile à rincer.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- Dégraisse fortement grâce à sa teneur en soude, et possède un fort pouvoir oxydant blanchissant (sang, taches noires, colorants...) grâce à son taux de chlore élevé.
- Facile à rincer.
- Adapté à l'utilisation sur toutes les surfaces en IAA dans des process 3 ou 5 phases selon le plan d'hygiène..
- Adapté à une utilisation avec tous matériel de moussage (Canon, satellite...).
- Désinfectant Bactéricide, Levuricide, Fongicide, Sporicide, Virucide, Mycobactéricide et efficace sur Bactériophage.
- Réaliser un essai préalable sur les surfaces à traiter avant application.

UTILISATIONS

- Selon les conditions et le plan d'hygiène, procéder à un dégrossi et/ou un pré lavage des surfaces à l'eau chaude puis appliquer le produit dans les conditions suivantes :
 - Industries agroalimentaires, Industries cosmétiques, Industries pharmaceutiques
 - Surface application par canon à mousse ou centrale
 - Surface par brossage
 - Trempage

RÈGLEMENTATION

- Autorisé pour le nettoyage des surfaces et objets en contact avec des denrées alimentaires selon l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99.
- Conforme au cahier des charges du 28 décembre 2021 et complétant les dispositions des Règlements CE n° 2018/848 et 2021/1165 pour le nettoyage et la désinfection en industrie agroalimentaire et transformation biologique (voir site www.inao.gouv.fr).



PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.

Page 1 sur 3

S. A. S. au capital de 326 249 € - R. C. Rodez 83 B 65 - Siret 327 511 218 00049
Code APE 2041Z - N° intracommunautaire FR 05 327 511 218

MODE D'EMPLOI

- Température d'utilisation: ambiante à 50°C.
- Concentration d'utilisation: 1 à 6%.
- Temps de contact: 5 à 15 min.
- Rincer abondamment avec de l'eau potable les circuits et surfaces traités ainsi que les matériels d'application.

Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver dans l'emballage d'origine fermé.

Conserver à l'abri de la lumière solaire directe.

Conserver à l'écart des : Acides.

Crainit le gel.

Température de stockage : 0 – 25 °C

Usage Biocide **TP2** et **TP4**.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
(cf. annexe)

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Aspect	: limpide
Couleur	: légèrement jaune
Odeur	: chore
Matières actives	: Hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) à 5%/m/m de Cl actif
Densité	: 1,16 ± 0,02 (20°C)
pH à 1% dans l'eau distillée	: 12,2 ± 0,2 (20°C)
Viscosité, dynamique	: 23 mPa·s (20°C)
Pouvoir séquestrant à 1%	: 20 ° TH (20°C); sol. 1%
Tension superficielle [N/m]	: 31 N/m (20°C); sol. 1%
DCO-valeur	: 64 mg O ₂ /g (20°C)
Teneur en azote	: 0,16%
Teneur en phosphore	: 0,03%
Température de stockage	: 0 - 25°C
DDM	: 9 mois



PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.



FIRCHIM FRANCE S.A.S.

Z.A. de la Glèbe - B.P. 262 - Savignac - 12202 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE Cedex

Tél. 05 65 81 16 37 - contact@firchim.fr - www.firchim.fr

Produits industriels d'hygiène, de maintenance et de dépollution

1504

10/24

FIR KLOR M

ANNEXE - PROPRIÉTÉS BIOCIDES

Biocide selon le règlement UE 528/2012.

MATIÈRE(S) ACTIVE(S) : Hypochlorite de sodium (n° CAS 7681-52-9) à 5% (% m/m) de Cl actif.

Règlement Biocide 528/2012 UE. Type de produit (TP) n°

4 - Désinfectants pour les surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

BACTERICIDIE - 2 % TP2, TP4

EN1276 - 5 Min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique
Souches testées : Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Enterobacter cloacae, Salmonella Typhimurium, Lactobacillus brevis, Campylobacter jejuni, Listeria monocytogenes.

BACTERICIDIE - 3 % TP2, TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - Industries du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - Industrie de la viande, 5 g/l de Sodium dodécyl sulfate - Industrie cosmétique
Souches testées : Enterococcus hirae, Escherichia coli, Pseudomonas aeruginosa, Staphylococcus aureus, Enterobacter cloacae, Salmonella Typhimurium, Lactobacillus brevis, Campylobacter jejuni, Listeria monocytogenes.

FONGICIDIE - 4 % TP2, TP4

EN1650 - 15 Min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique
Souches testées : Aspergillus brasiliensis.

LEVURICIDIE - 2 % TP2, TP4

EN13697 - 5 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique
Souches testées : Candida albicans.

FONGICIDIE - 4 % TP2, TP4

EN13697 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - industrie du lait, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocytes de mouton - industrie de la viande, 5 g/l de sodium dodécyl sulfate - industrie cosmétique
Souches testées : Aspergillus brasiliensis.

VIRUCIDIE - 0,5 % TP2, TP4

EN14476 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 3 g/l d'albumine bovine + 3 ml d'érythrocyte de mouton - industrie de la viande
Souches testées : Adénovirus, Norovirus.

SPORICIDIE - 6 % TP2, TP4

EN13704 - 15 min - 20°C - saleté. 3 g/l d'albumine bovine - conditions de saleté générales, 10 g/l de lait écrémé - Industries du lait
Souches testées : Bacillus subtilis, Clostridium sporogenes.

PRODUIT TECHNIQUE À USAGE PROFESSIONNEL

Les indications mentionnées sur cette fiche sont données de bonne foi et n'engagent en rien notre responsabilité, le contenu de cette documentation est donné à titre d'information, il doit être adapté à chaque cas particulier.